

Le trait d'union des Pâquerettes

Rédaction et mise en page :
Gilles Saint-Etienne



Sommaire du N° 11 - Décembre 2018

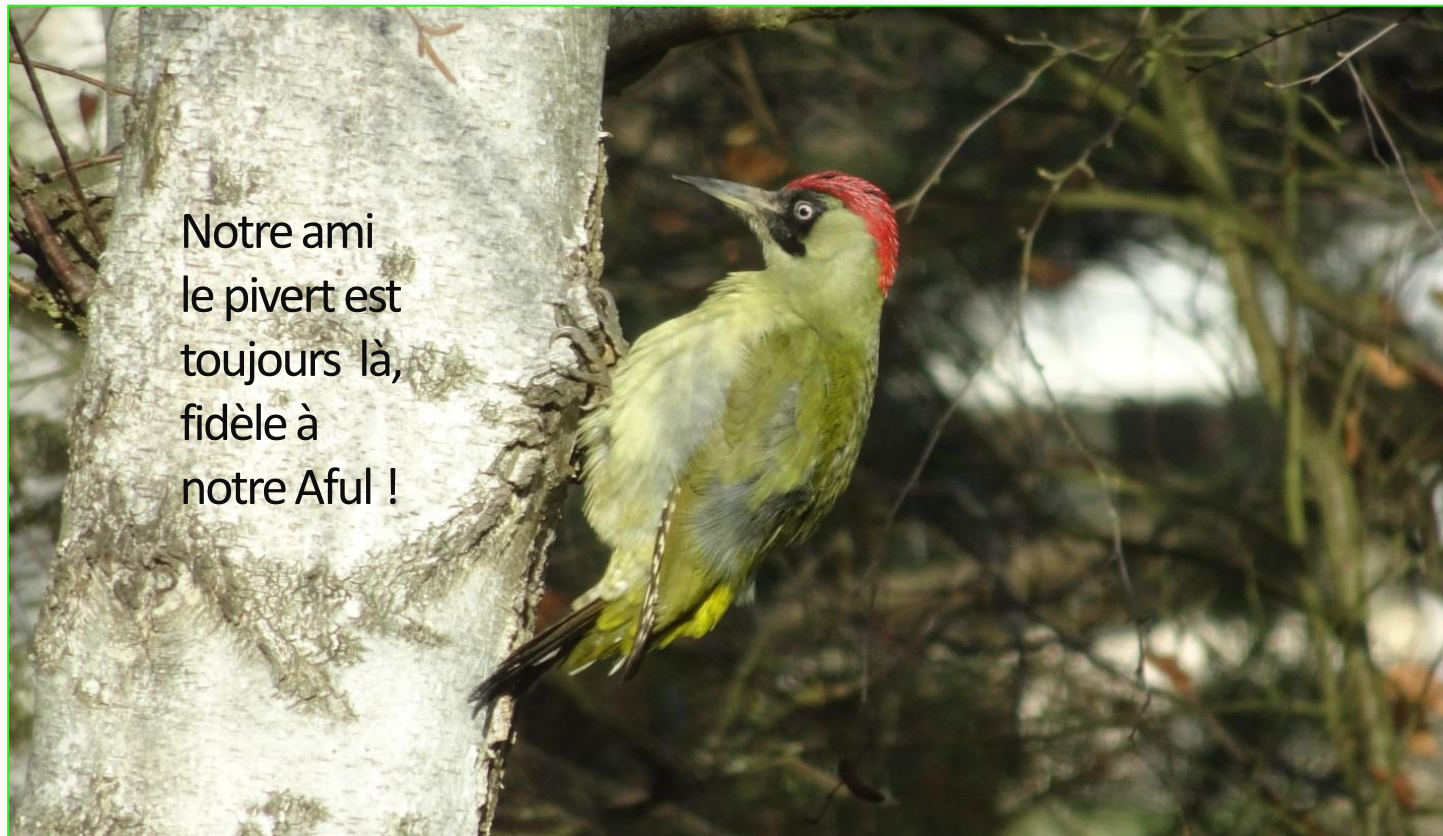


- La photo du mois
- Quizz sur le règlement de l'Aful
- Vos questions, nos réponses
- Nos espaces verts
- Travaux Siarce
- En bref
- Le dossier du mois
- Les événements à venir
- Bienvenue aux nouveaux arrivants

*Très bonnes fêtes
de fin d'année
à toutes et à tous*



La photo du mois



Notre ami
le pivert est
toujours là,
fidèle à
notre Aful !

N'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos ou vos photos originales prises dans l'Aful des Pâquerettes. Nous les publierons dans ce journal.

Vous ne recevez pas le «Trait d'Union des Pâquerettes» ou souhaitez être informé plus rapidement des dernières nouvelles de l'Aful ?

Pensez à nous donner votre adresse mail ! (aful.paquerettes@gmail.com)

Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale se tiendra le **jeudi 24 janvier 2019** à 20h30 salle de l'école maternelle des Myrtilles.

Nous avons besoin de votre présence !

Merci de bloquer cette date dans votre agenda.

Nous passerons en début d'année vous déposer la convocation.

Association Foncière Urbaine Libre « Les Pâquerettes »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy
aful.paquerettes@gmail.com http://www.paquerettes.fr

Assemblée générale ordinaire 2018
Convocation

L'Assemblée générale ordinaire de l'Aful « Les Pâquerettes » se tiendra le
Jeudi 24 janvier 2019 à 20h30
ECOLE DES MYRILLES

Tous les propriétaires des lots sis dans l'Aful sont convoqués à cette assemblée.

L'ordre du jour sera le suivant :
R - Rapport d'activité pour l'année 2018
B - Bilan financier 2018, budget 2019
Les comptes de l'Aful sont à la disposition des propriétaires.
Afin de faciliter le traitement de début d'année, nous vous serions reconnaissants de régler votre cotisation le plus rapidement possible et, si vous le pouvez, après son vote lors de cette assemblée.
E - Espaces verts
M - Composition du bureau - 2 membres du bureau arrivent en fin de mandat ; ils se représentent.
V - Bilan SANCE et Informations
N - Rapports réglementaires
Q - Questions diverses

Cette assemblée sera clôturée par le partage du pot de l'anniversaire.
Votre présence et vos observations nous sont indispensables, nous vous disons donc à très bientôt.
En cas d'empêchement, merci de remettre votre pouvoir à un voisin ou à un membre du bureau.
Le Bureau vous souhaite de passer de merveilleuses fêtes, bonne et heureuse année 2019.

POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 24 JANVIER 2019

Je soussigné (e) _____
Adresse _____
Donnez pouvoir à M./Mme : _____
pour me représenter, émettre tout vote et faire le nécessaire lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'Aful des Pâquerettes du jeudi 24 janvier 2019.
Signature du propriétaire _____
Gardez de « Bien pour pouvoir » (précédé de « bon pour acceptation du pouvoir »)

Signature du mandataire _____
Gardez de « bon pour acceptation du pouvoir »

Quizz sur le règlement de l'Aful

A-t-on le droit d'installer un bûcher couvert ?

Réponse en dernière page.

Vos questions, nos réponses

Votre question :

Je reçois des mails bizarres semblant provenir de l'Aful des Pâquerettes. De quoi s'agit-il ?

Notre réponse :

Ce sont des mails frauduleux.

La prudence est de plus en plus de rigueur dans l'utilisation de nos messageries.

-> Voir notre dossier du mois dans ce journal.

Nouvelles de nos espaces verts



Les dégradations place des Anémones.

Le problème du stationnement autour de cette place étant toujours d'actualité, il nous paraît impossible d'engager l'argent de la communauté pour une réfection qui sera de nouveau détruite très rapidement.

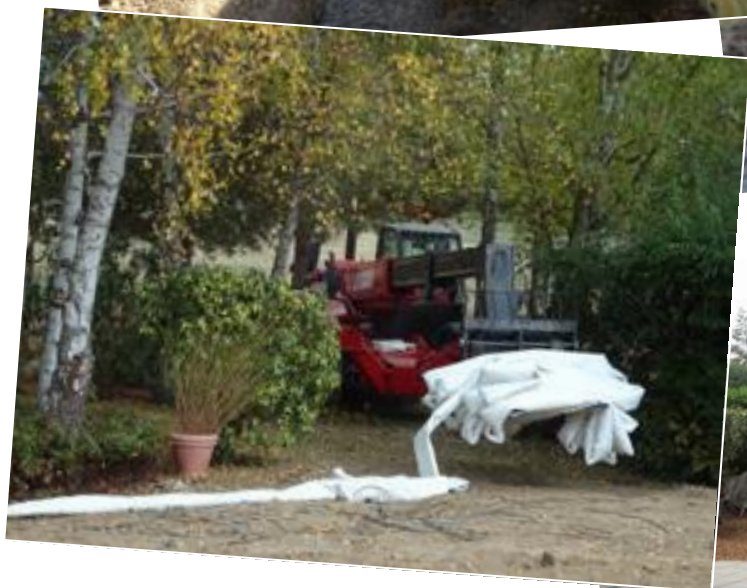
Dans l'état actuel des choses, nous ne prévoyons donc aucune remise en état.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées

Quelques photos de deux phases des travaux : les tranchées et le chemisage.

-> Merci de nous donner votre ressenti sur le déroulement de ces travaux afin que l'on ait une idée des problèmes et déceptions de chacun mais aussi de votre satisfaction si c'est le cas. Nous pourrons ainsi faire une synthèse.

(aful.paquerettes@gmail.com)



➔ Nouveau magasin de produits frais

Un Grand Frais va arriver à Mennecy

La chaîne de magasins Grand Frais (fruits et légumes, épicerie, fromagerie, boucherie, poissonnerie) a déposé une demande de permis de construire rue Charles Péguy dans la zone Montvrain 2. Un nouveau magasin a déjà ouvert à Boissise le Roi à ¼ d'heure de Mennecy.

➔ Route

Fermeture définitive

Le maire d'Echarcon, qui avait pris un arrêté pour réglementer temporairement le trafic passant par les ponts d'Echarcon (rue de la Montagne) a pris un arrêté de fermeture sans date limite. De ce fait, il n'y a plus que les deux roues et les piétons qui pourront l'emprunter.

➔ Maisons individuelles

Pensez à faire ramoner vos cheminées

Afin de limiter les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone, le ramonage des conduits de cheminée doit être réalisé au moins une fois par an, que vous soyez propriétaire ou locataire (jusqu'à 450€ d'amende pour défaut de ramonage). Il permet également de faire des économies de combustible grâce à un meilleur tirage.

En cas d'incendie dû à un feu de cheminée, la compagnie d'assurance peut réclamer l'attestation à l'occupant. Si ce dernier n'est pas en mesure de la présenter, il risque d'être moins indemnisé, voire de ne pas être indemnisé du tout. La responsabilité civile de l'occupant peut également être engagée.

Crédit d'impôts transition énergétique reconduit en 2019

Lorsque vous effectuez des travaux améliorant la performance énergétique de votre logement, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Ce dispositif est reconduit pour un an avant sa prochaine transformation en prime.

L'Eco-PTZ, prêt à taux zéro pour financer ce type de travaux, devrait lui être prorogé jusqu'en 2021.

Lien utile : <https://www.renover-malin.fr/>

➔ Consommation

Du foie gras produit en Essonne

Deux fermes du sud du département proposent une gamme de foies gras entiers et des spécialités artisanales de canard en vente directe, favorisant une consommation responsable.

[Le site de la ferme de la Mare](#) 12, le tronchet - 91780 Chalo Saint Mars

[Le site de la ferme du Grand Clos](#) 18 bis rue de Vaupaillard - 91150 Puisetlet-Le- Marais

➔ Justice

Nouveau numéro d'aide aux victimes

Violence physique, harcèlement, escroquerie, cambriolage, vandalisme... Quelle que soit l'infraction subie, les victimes peuvent désormais composer le **116 006**, nouveau numéro mis en place pour les aider dans leurs démarches.

➔ Téléphone

Salle de bain et téléphone portable

Suite à la survenance de plusieurs décès, la DGCCRF alerte sur les risques liés à l'utilisation des téléphones portables en cours de chargement dans les salles de bains et pire dans la baignoire.

N'utilisez pas dans la baignoire ou sous la douche un appareil électrique branché sur le secteur, y compris un téléphone étanche et résistant à l'eau.

Ne manipulez pas d'appareil électrique branché avec les mains ou les pieds mouillés ou avec les pieds dans l'eau.

De façon générale, chargez vos appareils électriques en dehors des pièces humides.

Une nouvelle pratique le « spoofing »

Vous recevez des appels de personnes qui disent vous contacter parce que vous venez de les appeler ? Attention, vous êtes sans doute victime de «**spoofing**» téléphonique. Il s'agit d'une technique qui consiste à afficher sur le téléphone du destinataire de l'appel un numéro qui n'est pas le sien.

Cette méthode est très utilisée par les centres téléphoniques d'appel qui cherchent à inciter leur cible à décrocher sans qu'ils affichent leur numéro personnel. C'est alors le numéro d'un particulier qui apparaît sur l'écran de la personne demandée.

Bien que la pratique soit critiquable, elle est légale. Le centre d'appel est libre de se « cacher » derrière un numéro qui ne lui appartient pas. Cependant, lorsque le numéro utilisé est celui d'un particulier, qui n'a pas été informé et n'a donc pas donné son accord, la situation est tout autre. La gêne alors occasionnée pour ces particuliers qui reçoivent parfois des centaines d'appels quotidiens peut les contraindre à changer de numéro de téléphone.

Les particuliers qui subissent ces dérives peuvent engager des poursuites pénales contre ces sociétés de démarchage en s'appuyant sur l'usurpation d'identité prévue à l'article 226-4-1 du code pénal.

➔ Santé

Centre antipoison

En cas d'intoxication suite à l'ingestion de médicaments, d'aliments avariés, de produits ménagers ou d'alcool, le centre antipoison à contacter en région parisienne se situe à Paris, 200 rue du faubourg Saint-Denis 10ème. **Tél.: 01 40 05 48 48**

➔ Les soldes

Date des soldes 2019

Les dates des prochaines soldes sont maintenant connues.

Elles commenceront le mercredi 9 janvier pour une durée de 6 semaines et se termineront le mardi 19 février.

Le projet de loi qui prévoit de réduire la durée des soldes de 6 à 4 semaines ne s'appliquera pas à ces soldes d'hiver 2019.

En bref - suite

➔ Automobile

Piétons et perte de points

Désormais, l'automobiliste qui ne laisse pas passer un piéton perd 6 points au lieu de 4 auparavant. Une amende de 135€ et la suspension du permis de conduire sont également encourues. Si vous avez un accident avec un piéton qui traverse au feu bonhomme rouge ou en dehors d'un passage piéton, celui-ci est en infraction mais l'automobiliste sera tout de même reconnu coupable car il aurait du anticiper sa traversée. C'est une situation paradoxale du code de la route.

Les carburants changent de nom

Depuis octobre 2018, les noms des carburants et leur signalétique ont changé dans les stations service afin de l'harmoniser dans toute l'Union Européenne.

Ainsi le sans plomb 98 ou 95 devient E5, le SP95-E10 devient E10.

E85 correspond au super éthanol.

Pour les diesels, on peut opter pour du B7 (gazole) ou du B10 (diesel paraffinique de synthèse).

➔ Le prix du timbre

Il franchira la barre des 1€ en 2019

À partir du 1er janvier 2019, le prix de la lettre verte grimpera de 0,80 € à 0,88 € et celui du timbre prioritaire passera de 0,95 € à 1,05 €, soit une hausse autour de 10 % dans les deux cas.

Le dossier du mois - Les mails frauduleux

Nous sommes toujours plus nombreux à recevoir des e-mails non désirés, potentiellement dangereux.

Les courriels sont souvent le vecteur central dans la réalisation de la Cybercriminalité (attaques informatiques à partir de liens ou de pièces jointes piégés semblant provenir de nos propres contacts). **La prudence est donc de rigueur dans l'utilisation des messageries.**

Voici quelques conseils à suivre :

- Le champ expéditeur visible est purement déclaratif . il s'agit d'un alias qui ne garantit pas l'expéditeur. Vérifiez l'adresse mail de l'expéditeur et la cohérence de l'émetteur du message avec son contenu. Certains « Providers » (ou fournisseurs d'accès Internet) permettent, grâce à un survol de la souris sans cliquer, de lire l'adresse mail réelle de l'expéditeur.

Le simple fait d'ouvrir un mail permet déjà au cybercriminel de savoir que l'adresse mail est valide et active. Votre adresse mail est alors mémorisée pour de futures attaques.

Le dossier du mois - Les mails frauduleux - suite

- Les attaques venant souvent de l' étranger, vérifiez s'il y a des fautes d'orthographe. Même si cela ne garantit pas la fiabilité de l'envoi, plein de fautes d'orthographe peut nous alerter.
- Ne pas ouvrir les pièces jointes provenant d'émetteurs inconnus.
La vigilance maximum est de rigueur avec des fichiers de type .exe, .com, .bat, .js, .vbs, .ps, .reg, .doc, .dot, .scr plus tous ceux dont vous ne connaissez pas le type. Pour les fichiers .zip (fichiers compressés), configurez votre logiciel de décompression pour empêcher l'ouverture et la décompression automatique.
- Ne pas cliquer trop vite sur des liens. Vérifiez que l'URL réelle (adresse internet) correspond à ce qui est affiché en survolant le lien avec la souris sans cliquer dessus.
Le préfixe HTTPS (en entête d'URL) est souvent un indicateur de confiance.
- Les spams (envoi répété d'un message électronique, souvent publicitaire, à un grand nombre d'internautes sans leur consentement) et l'hameçonnage (technique de fraude sur internet visant à obtenir des renseignements confidentiels, mots de passe, informations bancaires, ..., afin d'usurper l'identité de la victime) sont deux techniques efficaces qui permettent aux cybercriminels d'acquérir nos données personnelles.
- Ne pas répondre à un courriel qui demande des infos personnelles ou confidentielles, bancaires, identifiants, mots de passe... Personne ne doit vous les demander par e-mail.
De plus, un mot de passe est strictement confidentiel et ne doit être connu que de vous-même.
- Dans le doute, lancer une analyse antivirus avant d'ouvrir des pièces jointes.
- Ne surtout pas relayer les canulars, les messages de type chaînes de lettres, porte-bonheur, pyramides financières, appel à solidarité, alertes virales, ... afin de ne pas aider à leur diffusion générale. Détruisez ce type de message.
- Pour les personnes lisant leurs mails directement dans leur navigateur, privilégier les navigations privées si votre navigateur le propose.

Pour aller plus loin : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

Quelques chiffres et faits marquants permettant de mieux appréhender l'ampleur du problème

- En France , en 2017, les pertes financières liées à des cyberattaques ont augmenté de 50% par rapport à 2016. Estimation : 2,25 millions d'euros de pertes en moyenne.
- Les investissements de lutte contre les cyberattaques s'élèvent à 4,3 millions d'euros en moyenne en 2017. Hausse de 10% par rapport à 2016.
- Le nombre d'incidents de sécurité a augmenté de 9%. En France : 4550 incidents enregistrés soit 12 par jour en 2017 contre 11 par jour en 2016.
- 70% des entreprises françaises ont défini ou sont en train de définir une stratégie de lutte contre les cyber-attaques
- 53% des entreprises françaises n'ont pas de programme de formation ou de sensibilisation aux cyber menaces (contre 48% dans le monde)
- Mai - juin 2017 : des pirates attaquent plusieurs entreprises chargées de l'exploitation des centrales nucléaires. Les pirates n'auraient cependant pas accédé au système de contrôle.
- Juillet 2017 : le programme Bug Bounty, proposé par de nombreux sites web et développeurs de logiciel pour récompenser les hackers découvrant des vulnérabilités web ou logicielles, a reçu une triple dotation de 100 000 \$ chacune, de la part de Ford, GitHub et Facebook.
- Juillet 2017 : une banque italienne révèle la compromission de 400 000 données clients, dont les numéro de comptes IBAN.
- Été 2017 : une étude révèle que les attaques Nord Coréennes, jusqu'alors tournées vers la déstabilisation étatique, se tournent à présent de plus en plus vers les extorsions de fonds.
- Août 2017 : des pirates attaquent la chaîne câblée HBO aux USA, ils réclament une rançon en bitcoins, évaluées entre 6 et 7,5 millions de \$, sous peine de divulguer des informations.
- Juin 2017 : le ransomware NotPetya (logiciel malveillant chiffrant les données pour demander une rançon) touche la compagnie maritime danoise Maersk, après avoir touché l'industriel français Saint-Gobain et les laboratoires pharmaceutiques américains Merck. Les dégâts estimés s'élèvent à environ 300 millions de dollars.

- 30 août 2017 : le réseau social Instagram révèle le piratage de son site, avec risque d'exfiltration de données personnelles. Les pirates utilisent une fonction de réinitialisation de mot de passe et interceptent la requête en utilisant un proxy web.
- Août 2017 : le fabricant de pacemaker Abbott révèle un risque de piratage de ses équipements (465 000 aux USA et 280 000 en Grande Bretagne), avec risque d'usure prématurée de la batterie et accélération du rythme cardiaque.
- Août 2017 : l'application Facebook Messenger est attaquée par un malware, dont le vecteur d'attaque est une injection de code Javascript dans un fichier se faisant passer pour une vidéo
Après avoir cliqué sur la vidéo, l'utilisateur est dirigé vers des sites énumérant leur navigateur, leur OS et les redirigeant vers d'autres sites.
- Été 2017 : une société de crédit des USA (Equifax) révèle une faille de leur site web ayant exposé 143 millions d'utilisateurs. 209 000 numéros de cartes dérobés.
- Été 2017 : le secrétaire de la Maison Blanche se fait pirater son téléphone personnel avec lequel il a eu des conversations professionnelles.
- Septembre 2017 : révélation d'attaques de cyber-sabotage contre des fournisseurs d'énergie en Suisse, en Turquie et aux USA, se déroulant depuis 2015, origine probable : Russie.
- Automne 2017 : le ransomware BadRabbit se propage en Russie et en Ukraine, mais aussi, à moindre échelle, en Turquie et en Allemagne. Il passe par un faux installateur de lecteur flash
- Octobre 2017 : Wall Street Journal révèle que des hackers russes ont dérobé des informations de cyberdéfense de la NSA, en piratant l'ordinateur d'un des employés de l'agence, les faits remontent à 2015.

Les événements à venir



Mennechy

LE SPECTACLE N°1 EN EUROPE
VENDREDI 4 JANVIER
20H30 AU GYMNASSE GUITTON

LES MAÎTRES DU RING



CATCH

Adultes : 10€
 Ados (de 10 à 18 ans) : 5€
 Enfants (-10 ans) : GRATUIT

OUVERTURE DES PORTES À 19H30
 BUVETTE - BOUTIQUE

www.mennechy.fr | mairie de mennechy | @mennechycom | villedemennechy



Mennechy

9 soirées musicales!

LES HIVERNALES



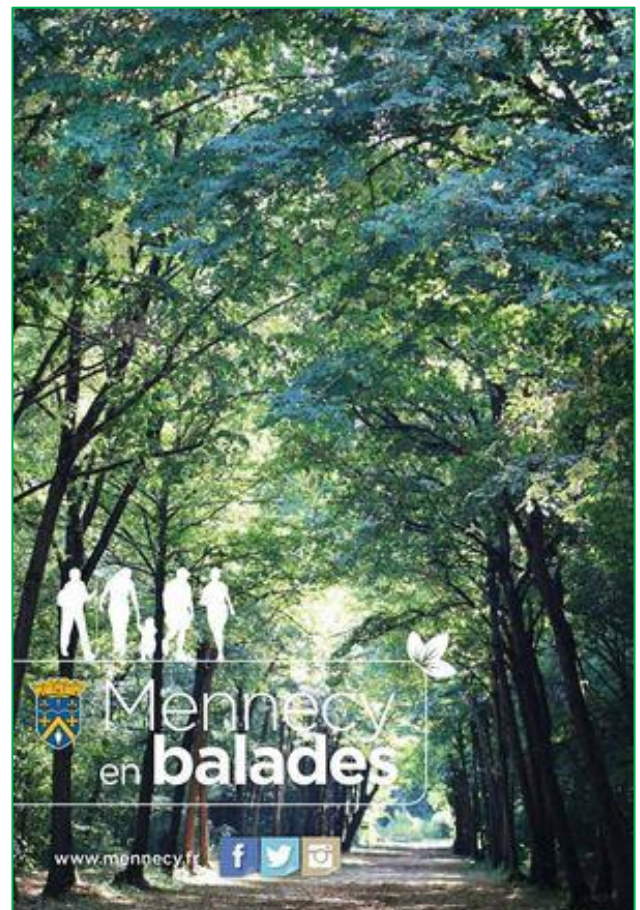
La Villa	Le Chalet	Le Stock
13 rue Faraday	47 boulevard Charles de Gaulle	7 rue Charles Péguy
VEN. 23 NOV.	MAR. 11 DÉC.	SAM. 19 JAN.
VEN. 30 NOV.	MAR. 18 DÉC.	SAM. 26 JAN.
VEND. 7 DÉC.	MAR. 8 JAN.	SAM. 2 FÉV.

www.mennechy.fr | mairie de mennechy | @mennechycom | villedemennechy

Balades à Mennechy

Dans ce guide vous trouverez toutes les informations sur les parcs, les aires de jeux pour enfants, les équipements sportifs de la ville ouverts au public, ainsi que huit propositions de balades afin de vous inviter à vivre Mennechy d'une autre façon, plus paisiblement, en prenant le temps de l'observation et de la découverte de notre patrimoine naturel, paysager et culturel.

Cliquer sur la photo pour ouvrir la version numérique du guide



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. et Mme Rollet, 21 rue des Hortensias

M. et Mme Duhamel, 10 rue du Muguet

M. et Mme Gaudin -Weiss, 24 rue des Iris

Réponse au quizz

A-t-on le droit d'installer un bucher couvert ?

Les bûchers ne sont pas autorisés sur la partie avant de la propriété.

Leur implantation et leurs caractéristiques doivent être conformes aux règles suivantes :

- Dimensions maximales : 1,80 m de hauteur pour 1 m de profondeur
- Retrait d'1m minimum par rapport à la façade avant
- Ils devront être masqués par des plantations
- Le matériau utilisé pour l'ossature sera du bois naturel lasuré
- La toiture sera à une pente
- La couverture sera en tuiles, shingle, bardeaux avec une couleur assortie à la toiture de la maison.

